



## **FIN DES BORDEREAUX = PERTE DE SALAIRE**

Sur un bulletin de paie la suspension (ou la suppression) des bordereaux de salaire cela représente combien en fait ????

Les bordereaux c'est environ et cela depuis quelques années 3% d'augmentation sur l'année, répartis en trimestre.

Si les bordereaux avaient été gelés en 1998 par exemple : en l'espace de 10 ans le manque à gagner représente **46,75%** de la rémunération.

Ainsi un groupe VII, 8<sup>e</sup> en 1998 avait un taux horaire de 9.81 euros, le même groupe au même échelon en 2008 grâce aux bordereaux c'est 14,4 euros en taux horaire !

En salaire brut, cette simple équation est sans appel. La simple indexation sur les métiers de la métallurgie parisienne (référence salariale et technique des ouvriers de l'Etat) représente pour ce groupe VII un différentiel de **-697,22 euros** sur cette période de 10 ans.

Imaginons la suppression de nos bordereaux... et sans oublier le manque en terme de montant de pension !!!!

ETES VOUS PRETS A VOUS LAISSEZ AVOIR ???

Faut pas se leurrer... des rumeurs prétendent que le gel des bordereaux serait pour un an ??? Foutaises ! Rien n'est plus incertain ! Et comme le ministre reste muet comme d'habitude sur les personnels civils on ne doit rien en attendre !

Par le passé, nos anciens ont déjà eu à subir le gel des bordereaux (1977-1979) mais à force de ténacité et de mobilisation ils ont obtenus leur retour.

**Maintenant c'est à nous de continuer !**

**Défendons ce que nous sommes encore : des OUVRIERS de L'ETAT !**

**ENSEMBLE REAGISSONS !**